L'ABEILLE DE LA N.-ORLÉANS
Bureaux: [illegible] rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS,
[illegible] MATIN, [illegible] MAI

SPECTACLES

Théâtre de l'Opéra
SAMEDI, [illegible] MAI 1866
[illegible]

Académie de Musique.
[illegible] ST-CHARLES.
[illegible]

CONCERT.
Théâtre de l'Opéra.
DIMANCHE, 27 MAI,
A [illegible] heure de l'après midi,
Mlle HÉLÈNE LE ROUX,
[illegible]

PREMIÈRE PARTIE.
[illegible]

DEUXIÈME PARTIE.
[illegible]

Ligne directe pour la France.
[illegible]

NEW-YORK.—[illegible]
Le steamer ALABAMA,
[illegible]
G. L. LAUGHLAND,
[illegible]

MEXIQUE.
Ligne régulière de steamers de la Malle entre la Nouvelle-Orléans et la Vera-Cruz.
[illegible]

LIGNE MORGAN.
[illegible]

[illegible] CAMELIA.
[illegible]

MOBILE.
[illegible]

LIGNE RÉGULIÈRE DE LOUISVILLE.
[illegible]

CHAMPAGNE
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

FELICIA LAMBERT vs ANNA REDMAN.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,111—[illegible]
[illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANK NEWHALL vs PATRICK HENRY FOLEY
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,394—[illegible]
[illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

T. J. McKINNEY & Bro. vs GEORGE INGRAM & JAMES M. DORSAY.
[illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JAMES McKENZIE vs ROBERT E. BELL.
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
[illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs HENRY K. [illegible]
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,118—[illegible]
[illegible]

S. FERNANDEZ & Co. vs La goëlette ACUSTICO, LORENZO [illegible]
[illegible]
La goëlette ACUSTICO, ensemble avec ses agrès [illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JAS McKENZIE vs ROBERT E. BELL.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
[illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN ROONEY vs JOHN T. HANLON.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,344—[illegible]
[illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

T. EMILE SOURDES vs SES CRÉANCIERS et les créanciers de Sourdes & [illegible]
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,133—[illegible]
[illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DUBS, HOWE & CO. vs MAS POWELL [illegible]
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,130—[illegible]
[illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH TROTOT vs la demoiselle FRANÇOISE SYLVA et [illegible]
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
[illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

F. A. D'AQUIN vs ARTHUR & CLOVIS BAJOLIERE COCA, EDOUARD DE BLOIS, agent, à la succession d'ANTHONY BAJOLIERE COCA.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,093—[illegible]
[illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JEAN SAUVAGE, JEAN ST MARTIN, subrogé, vs CHRISTINE MEDARD, épouse de Hypolite Louviere.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
[illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SAM'L B. NEWMAN, Exécuteur, &c., vs. ROTCHFORD & CO.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,176—[illegible]
[illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu JAMES D. GILLMORE, décédé.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]
[illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN D. SUHREN vs. F. MEYER.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]
[illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PAUL QUEMPER vs. ARTHUR BAJOLIERE COCA & CLOVIS BAJOLIERE COCA, EDOUARD DE BLOIS, agent et la succession d'ANTHONY BAJOLIERE COCA.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 20,[illegible]
[illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALEX. HILL ET SON EPOUSE vs ADAM WAREHIME.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]
[illegible]
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

NUMA LACOSTE vs. SELLOCQ, [illegible] & CO.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
[illegible]

Vente par le Marshal des États-Unis.
A. PATTERSON contre MEDORA A. MO-GEE et al.—No 3,646.
[illegible]
CUTHBERT BULLITT,
Marshal des États-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

Pour le compte de qui il appartiendra.
[illegible]

PAR A. FEISER & CO.
Vente péremptoire pour clore des consignations, de whisky, eau de vie, alcools, liqueurs, [illegible]
PAR A. FEISER & CO.,
H. MARSH, encanteur,
[illegible]

Belle propriété rue de l'Esplanade, entre Johnson et Galvez.
LOSBY & CHARPANTIER vs Leurs CRÉANCIERS—No 26,693.
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.
[illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ
Propriété rue de l'Union, Troisième District
PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur
Bureau Passage de la Bourse, No 37.
SAMEDI prochain, 26 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

PAR SOULE & COPPENS.
PAR SOULE & COPPENS,
A. COPPENS, Encanteur,
Bureau 91, rue Royale.
[illegible]

PAR GARDNER, SMITH, YEISER & CO.
Succession de Samuel Sumner.
[illegible] de la Banque des Marchands, à l'encan.
PAR GARDNER, SMITH, YEISER & CO.
[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.
MEUBLES ! MEUBLES !
Outils de chaudronniers, cuivre, fers, établis, &c. Meubles acajou et noyer, ustensile de cuisine, &c., pour cause de départ.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Salle Ponsin No 24, rue de Chartres.
[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.
Farine ! Farine ! Fromage ! Fromage !
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
[illegible]

Mélasse, jambon, beurre, whisky, &c.
Pour le compte de qui il appartiendra.
Par J. P. BOISSEAU, encanteur,
[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.
Magasins en briques et de paix, dans le Deuxième District.
Succession d'Alexandre Bergamini.
Vente pour opérer un partage.
PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.
[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.
L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
[illegible]
PAUL E. THEARD, Juge.
[illegible]
J. F. DICK,
Député Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—[illegible]
[illegible]
F. A. LUMINAIS
Député Greffier.

Succession de S. A. GREGORY—No 25,[illegible]
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
Député Greffier.

Succession de JUSTIN HEWES—No 25,287.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
Député Greffier.

Succession de E. HALLARAN—No 13,[illegible]
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
Député Greffier.

Succession de E. V. MAROT.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
Député Greffier.

PAUL W. COLLENS,
Juge de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans.
BUREAU : No. 22 Passage de la Bourse, à l'angle de la rue de la Douane, au premier.
[illegible]

Produits de l'Ile de Cuba.
1047 [illegible]
[illegible]
E. TROISGROS,
[illegible]

PHOTOGRAPHIES—Rue du Camp, 61
Réduction de Prix.
[illegible]
A. ANDERSON
Rue du Camp, No 61, Nlle-Orléans.

ANTOINE BUBUC,
Secrétaire de la Fabrique de l'Église St-Louis à la Nlle-Orléans,
Bureau No 26, PLACE St-ANTOINE.
[illegible]

HOTEL DE GARÇONS ; SAINT-LOUIS,
Tenu par J. H. KEBBS.
[illegible]
J. H. KEBBS.

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 34, Ste-Hélène street, près Broadway
Tenu à l'européenne par A. Légier.
[illegible]

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co.,
[illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS
L. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible] RUE DU CANAL [illegible]
[illegible]

Dentiers complets, pour $60, dents garanties et opération sans douleur.
[illegible] Le Dr. SPYER, dentiste [illegible]
—Coin Camp et Canal.—
[illegible]

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
[illegible]

Dr J. M. MAGEE,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible]

Louis & Edouard Janin
AVOCATS A WASHINGTON, D. C.
[illegible]

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
[illegible] par M. le colonel A. FERRIER,
PENSIONNAT DE [illegible]
[illegible]

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur,
[illegible]

Un terrain de valeur, sur l'Avenue Napoléon, à Est Bouligny, Paroisse Jefferson, à l'encan.
Vente de Syndic.
Wm B. HOLMES vs SES CRÉANCIERS.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.
MERCREDI, le 27 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Deux magasins en briques, avantageusement situés et bien bâtis, dans les rues Front et Fulton—Vente sans réserve.
Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47, coin Union.
[illegible]

Actions de la Banque de la Louisiane et des Compagnies d'Assurance [illegible]
SUCCESSION DE H. F. Mc KENNA, DÉCÉDÉ.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
[illegible]

Meubles et Installations de Bureau.
[illegible]
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
[illegible]
PUPITRES, CHAISES, BIBLIOTHÈQUES
[illegible]

Succession de GILBERT S. HAWKINS, décédé.
Actions de la banque du Canal de la Nouvelle-Orléans ; billets de la banque de la Louisiane ; [illegible]
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
[illegible]

Maisons en briques, à trois étages, dans la rue de Bassin, entre les rues Canal et Gasquet.—Trois maisons en briques, à étage et mansarde, dans la rue Baronne, après la rue Julia.—Terrains améliorés et non dans les rues Commune et Howard.
SUCCESSION DE H. F. Mc KENNA, DÉCÉDÉ.—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 20,412.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, Encanteur
Bureau No 47, rue Carondelet, coin Union.
SAMEDI, [illegible] juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]
1o—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible]
2. UN CERTAIN TERRAIN, [illegible]
3. UN CERTAIN TERRAIN, [illegible]
4. UN CERTAIN TERRAIN [illegible]
5. HUIT TERRAINS, [illegible]
[illegible]

PAR C. W. GIRARDEY & CO.
[illegible]
Par C. E. GIRARDEY & Co.
[illegible]
DEUX TERRAINS [illegible]

217 arpents de terre près de Austin City, Lac et une montre en or.
Succession de W. A. Beddington.
No 25,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Place de la Bourse
[illegible]

Fonds de Peintures, Huiles, Brosses, [illegible]—Succession de John McCormick.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No. 25,851.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, Exchange Place, No 17.
MERCREDI, 30 mai 1866, à 11 heures A. M., [illegible]

Succession de C. D. Yancey—No 15,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—Presse à coton d'Orléans, coin No 3.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
N. J. HOEY, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 17
[illegible]
UNE MOITIE INDIVISE D'UN MORCEAU DE TERRE [illegible]
[illegible] PRESSE A COTON D'ORLÉANS [illegible]

MEUBLES A L'ENCAN
Succession de James Forsyth—No 25,[illegible]
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17 Exchange Place.
JEUDI, 31 mai 1866, à 11 heures du matin, [illegible]

Succession de Robert McLeay—No [illegible]
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Une maison double, basse, en bois, sur la rue Calliope, entre les rues St-Charles et Camp.
Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICH'S J. HOEY, encanteur,
Bureau: No. 17 Place de la Bourse.
[illegible]

Succession de HENRY BRUNING, No.26,933
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Terrains améliorés dans la rue Delord, No 32, entre les rues Franklin et Benton.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
N. J. HOEY, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.
IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 16 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

C. M. et Anna Maria Jones contre Lelia Bradfute—No 15,755—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Propriétés de choix dans la rue du Canal et dans la rue des Remparts, etc, comprenant des maisons en briques, à trois étages, toutes convenables pour le commerce.
PAR C. E. GIRARDEY & Co,
N. J. HOEY, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.
SAMEDI, 16 juin 1866, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

PAR E. ROUSSEAU [illegible]
[illegible]
PAR E. SCOTT, encanteur,
[illegible]

Succession de Mlle M. D. COCHRANE
PAR G. DE FERIET, encanteur,
[illegible]

PAR BERNARD TURPIN
Actions de banques, de la presse à coton d'en bas et du chemin de fer Pontchartrain.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
[illegible]

Belle résidence en briques à étage, rue de la Douane, No [illegible]
Vente pour opérer un partage.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.
Bureau, No 27 rue Vieille Levée.
[illegible]

Vin de Bordeaux en barriques et en caisses.
Vin Blanc en demi-barriques
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
Bureau No 27, rue Vieille-Levée.
SAMEDI, le 26 du courant, à 10 heures du matin, [illegible]
Conditions—A la vente.

Magnifique magasin en briques, à trois étages, faisant face à deux rues ; Vieille Levée et Nouvelle-Levée.
Par BERNARD TURPIN, encanteur.
Bureau, No 27 rue Vieille-Levée.
[illegible]

PAR S. GUINAULT.
VENTE POUR CAUSE DE DÉPART
MEUBLES—MEUBLES.
PAR S. GUINAULT, encanteur
[illegible]

Établissement de ferblanterie
PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

Propriété rue Prosper
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
[illegible]

Magnifique Emplacement, encoignure Chemin du Bayou et la rue Villeré.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

Propriété encoignure Marais et Ste-Anne.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
[illegible]

VACHERIES.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Cor. E. ROYER, encanteur.
[illegible]

Vente pour opérer un partage.
Succession de E. Guerchanx—No 5,[illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

Vente pour effectuer un partage.
Succession de AGATHE PANCHOS, [illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VON SINKEN & SULLY.
VENTE
IMPORTANTE
DE
QUATORZE ILETS DE
TERRAINS de BATTURE,
situés dans le Premier et dans le Deuxième District de cette ville.

PAR VON SINKEN & SULLY,
Léon Von Sinken, Encanteur de la Ville.
Bureaux : rue Gravier, No 106 et 27 rue de l'Union.

En vertu de et conformément à l'ordonnance No 67 de la ville, nouvelle série datée de la Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 11 mai 1866, il sera vendu, dans la salle du coin des
RUES ST-CHARLES ET GRAVIER,
SOUS L'HOTEL ST-CHARLES,
à partir de VENDREDI, 1er JUIN, 1866, à onze heures du matin, et tous les jours, au même endroit, et à la même heure, les propriétés de prix suivantes :

Toute cette partie de la Batture comprise dans l'Ilet borné par les rues St-Louis, Conti, Peter et Clay ;
Dans les deux îlets compris entre les rues Conti, Douane, Clay, et Front ;
Dans les deux îlets compris entre les rues Douane, Canal, Front et Wells ;
Dans les sept îlets compris entre les rues Canal, St Joseph, Front et Delta ;
Dans les deux îlets compris entre les rues Notre Dame, St-Joseph, Delta et Water.

Conditions—Un cinquième comptant, en obligations échues et billets de la ville de la Nlle-Orléans ou en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste en paiements égaux, divisés, si on l'exige, en coupons à un, deux, trois et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les dits billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, huit pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les acquéreurs auront le privilège de payer comptant tous leurs billets ou une portie de leurs billets.

N B—Les paiements au comptant devront être faits au moment de l'adjudication.

Les actes de vente et tous les frais, y compris les timbres de revenu, pardevant W J Castell, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé au bureau de l'encanteur, où l'on peut se procurer des plans lithographiés. 14 mai

PAR E. M. MONTGOMERY.
GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE de tout le grand stock de groceries ordinaires et de fantaisie, des magasins Nos. 30 et 32 de la rue Nouvelle-Levée.—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO
E. M. MONTGOMERY, encanteur
[illegible]

VITRES. VITRES.
64 caisses vitres, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
E. M. MONTGOMERY, encanteur
[illegible]

Bois de lit. Bois de lit.
PAR MONTGOMERY & BROS.
E. M. MONTGOMERY, encanteur.
[illegible]

Vendu pour les gardiens du port.
Deux ORGUES américains à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.
[illegible]

Meubles Meubles Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.
Un assortiment général de meubles.
—TELS QUE—
[illegible]
—EGALEMENT—
[illegible]

CHAISES. CHAISES.
Une facture de CHAISES venant d'être débarquées du navire Keery.—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
E. M. MONTGOMERY, Encanteur.
[illegible]

Grande vente péremptoire de Chevaux, Mulets de tir, Buggies, Harnais, &c., à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.
[illegible]
Chevaux appareillés,
[illegible]
—Egalement—
Buggies couverts et découverts, harnais, wagons, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Formation de Société.
M. J. GOLDSTEIN (de la maison O. TALAMON, DESSOMMES & CO, de cette ville et Paris) a été admis comme associé de notre maison, qui sera désormais conduite sous la raison sociale de LEVY, DIETER & CO.
LEVY & DIETER
Nlle-Orléans, 1er mai 1866.

[illegible]
LEVY, DIETER & CO.
Nlle-Orléans, 1er mai 1866.
JAMES H. LEVY. ANDERSON D. DIETER. J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co.,
Marchands-Commissionnaires,
27, Rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans
AVANCES.
[illegible]
LEVY, DIETER & CO.

GERMANIA
Compagnie d'Assurances
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]
Capital $[illegible]
[illegible]
CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; [illegible]
C. F. FORSTER, D. MICHEL,
Vice-Président, Président
F. HAYES, Secrétaire.
Directeurs :
[illegible]

BLANCHIN & GIRAUD,
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
Linge fait, chemises, chapeaux et sacs de voyage.
PAR E. ROGER & Cie.
O. DUJAN, encanteur,
SAMEDI, 26 mai, il sera vendu, à 10 heures du [illegible]
[illegible] lots linge fait de maison.
—Aussi—
100 douz. chemises blanches et couleur,
—Aussi—
75 do chapeaux [illegible]
—ET—
40 sacs de voyage
Conditions à la vente.

PAR WM. SYER.
Grand salon de thé No [illegible], rue [illegible], près de la place Commerciale.
Succession de Robert Coburn—No 25,[illegible]
PAR WILLIAM SYER, Encanteur.
Bureau, No 21, Place Commerciale.
[illegible]

Succession de Cyrus Enck.—No 25,[illegible]
Propriété foncière améliorée dans le Premier District.
PAR Wm P. SYER, encanteur.
Bureau No 21 Place Commerciale.
[illegible]

PAR MC GERREN & CO.
Vente positive et sans réserve, d'une jolie résidence cottage à Mandeville.
PAR McGERREN & CO.,
G. W. McCERREN, encanteur,
Bureau, Masonic Hall
IL sera vendu, à l'enchère publique, samedi, 2 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.
Installations de magasin, comptoirs, vitrines, coffres en fer à l'épreuve du feu, &c.
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, No 16 Passage de la Bourse.
AUJOURD'HUI, samedi, 26 mai, à 11 heures, [illegible]

Bijouterie. Pendules, &c., &c.
PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, No 16 Passage de la Bourse.
AUJOURD'HUI, samedi, 26 mai, à 11 heures, il sera vendu, au No 120 de la rue du Canal, [illegible]

POUR CAUSE DE DÉPART
Vente positive et sans réserve, d'une propriété améliorée à Mandeville, Paroisse St-Tammany,
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, No 16, Passage de la Bourse.
[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.
Marchandises sèches, linge fait, articles de bonneterie, mercerie, coutellerie, meubles, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur
[illegible]

PAR D. E. MORPHY.
Chandelles de blanc de baleine
PAR D. E. MORPHY, Encanteur
[illegible]

Câbles. Câbles.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

Huile ! Huile ! Huile !
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

2,500 Sacs à Farine.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

36 boucauts Ale et Porter.
PAR D. E. MORPHY encanteur.
[illegible]

WHISKY ET EAU DE VIE.
PAR D. E. MORPHY, encanteur
[illegible]

Vente de Chevaux et de Mulets.
IL sera vendu, à l'enchère publique, [illegible]
[illegible] chevaux;
[illegible] mulets.
La vente commencera à 10 heures du matin.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.
Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef
E. J. STRANG.
Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

Vente du chemin de fer de la rue St-Joseph.
IL sera vendu, à l'enchère publique, sur la Levée, au pied de la rue St-Joseph, VENDREDI, 15 juin 1866, [illegible]
[illegible]
Par ordre du Col. C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef
E. J. STRANG
Bvt. Lieut. Col. et A. Q. M.

JACKSON STORE.
Encoignure Chartres et Ste-Anne.
NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les articles suivants, reçus par les derniers steamers d'Europe et du Nord [illegible]
[illegible]
TURCOTTE & LAMONE.

TURNER,
PHOTOGRAPHE,
Rue du Camp, No 37,
A réduit le prix de ses Cartes de Visite à $3.00 la douzaine pendant les mois d'été.
IVORYTYPES [illegible]
PHOTOGRAPHES, de toutes grandeurs, [illegible]

Board des Assureurs de la Nouvelle Orléans.
Nouvelle-Orléans, 9 mai 1866.
[illegible]

Mme ALLUARD,
[illegible]